

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CREATION TEMPORAIRE DE POSTES AU  
CENTRE NAUTIQUE PATINOIRE**

DGS - Ressources humaines  
N° 2018-D-176

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu les articles L 84.53 du 26 janvier 1984 modifiés portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président modifiée,
- Vu l'arrêté n°79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant le besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le fonctionnement du centre nautique patinoire,

**DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la création temporaire des postes suivants :

- opérateurs des activités physiques et sportives : 30
- éducateurs des activités physiques et sportives : 4
- adjoints techniques de 2ème classe : 11

pour une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

**Article 3** - Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 3 mai 2018

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
**Le 14 mai 2018**  
Publié ou notifié,  
**Le 14 mai 2018**